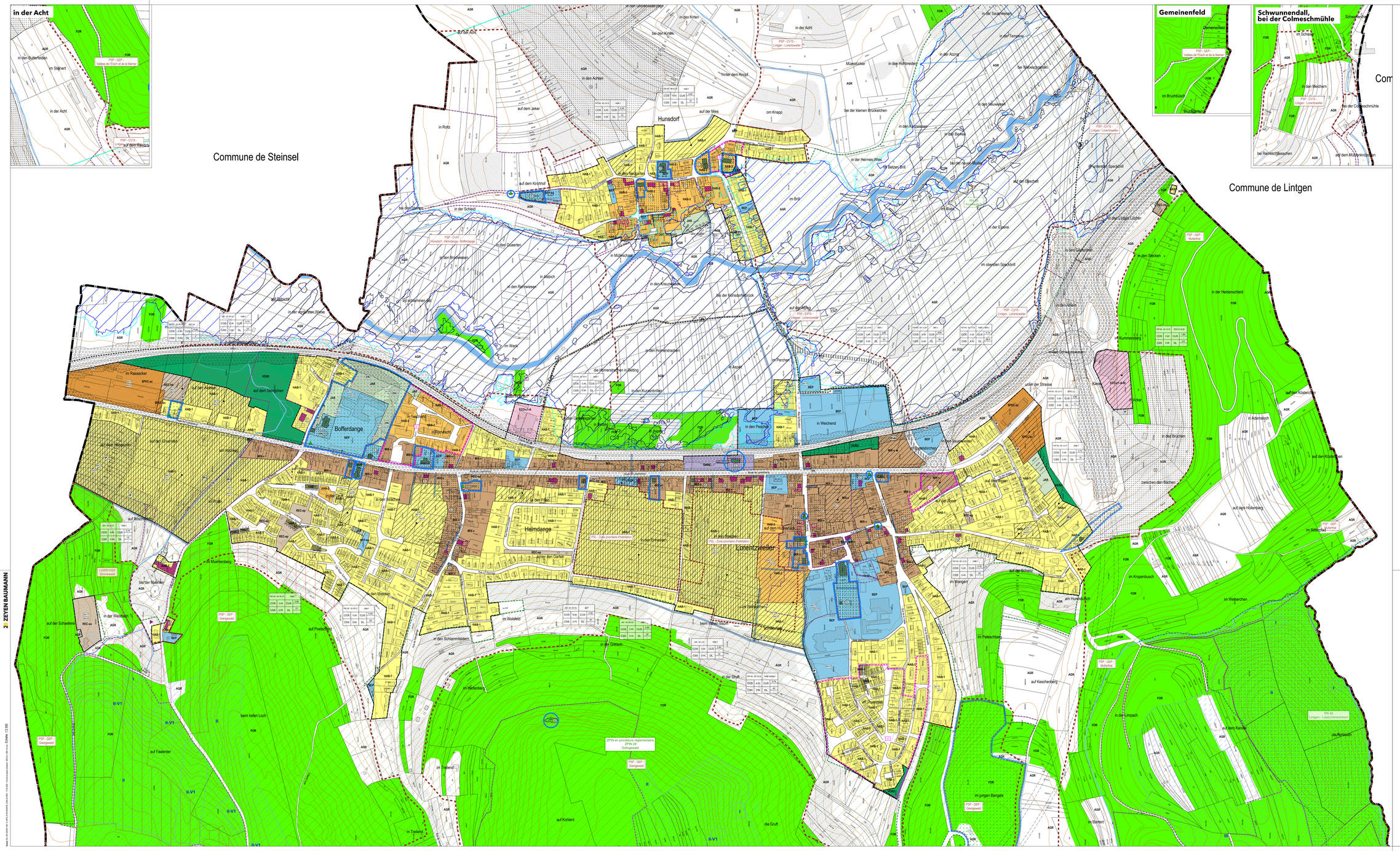

Légende: PAG

- Parcelle cadastrale / immeuble (1)
- Parcelle / immeuble en réalisation (2)
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

HAB-1	Zone d'habitation 1	REC-hô	Zone de sport et de loisir - hôtel
HAB-2	Zone d'habitation 2	REC-ca	Zone de sport et de loisir - camping
MIX-v	Zone mixte villageoise	SPEC-ac	Zone spéciale d'activités économiques de service et de commerce
BEP	Zone de bâtiments et équipements publics	GARE	Zone de gares ferroviaires et routières
BEP-ski	Zone de bâtiments et équipements publics - équipements	JAR	Zone de jardins familiaux
ECO-c1.A	Zone d'activités économiques communale type 1 - Artisanales	PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur	
ECO-c1.B	Zone d'activités économiques communale type 1 - Artisanales - Station-service	SP Schéma de sud	SP Schéma de nord
REC-ep	Zone de sport et de loisir - espace public	COS Min. / Max. / CUS Min. / Max. / CSS Min. / Max.	Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

- AGR — Zone agricole
- FOR — Zone forestière (3)
- VERD — Zone de verdure

Zones superposées

- PAP approuvé par le Ministre de l'intérieur
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement diffère
- Couloir pour projets routiers
- Couloir pour projets de mobilité douce
- Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux (pluviales)
- Zone de servitude "urbanisation" (4)
  - SI — Servitude "urbanisation – intégration paysagère"
  - P-ab — Servitude "urbanisation – anti bruit"
  - PJ — Servitude "urbanisation – intégration jardin"
  - SN — Servitude "urbanisation – élément naturel"
  - CE — Servitude "urbanisation – cours d'eau"
  - SL — Servitude "urbanisation – entrée de localité"
- Secteur d'élément protégés d'intérêt communal - "environnement construit - C"
  - Construction à conserver (5)
  - Gabarit d'une construction existante à préserver (6)
  - Alignement d'une construction existante à préserver (7)
  - Mur à conserver (8)
  - Petit patrimoine à conserver (9)
- Secteur d'élément protégés d'intérêt communal - "environnement naturel & paysage - N"
- Zone de bruit à 70dBA (5)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

à l'aménagement du territoire
- Plans directeurs sectoriels - PDS (10)
  - PCI Paysager (PCI-L) (Plan directeur sectoriel paysage)
  - PCI Paysager (PCP-L) (Plan directeur sectoriel paysage parcs ensembles paysagers (OCP) (Objet hors LEC)
- Zone protégée d'intérêt national - ne procédure réglementaire etics à déclarer (11)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (12)

à la gestion de l'eau
- Zone inondable - HQ100 (13)
- Zone inondable - HQ100 (14)
- Zone inondable - HQ extrême (15)
- Zone de protection d'eau potable - procédure publique en cours (16)

à la protection du patrimoine culturel national
- Immeuble et objet bénéficiant des effets de classement - comme patrimoine culturel national (17)
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (18)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotope protégé (relevé non exhaustif) (19)
- Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (relevé non exhaustif) (20)
- Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) (relevé non exhaustif) (21)
- Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (22)
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus (23)
- Ligne ferroviaire (3)
- Circulation et stationnement
- Piste cyclable nationale
- Cimetière
- Limite de la commune (3)
- Conduite électrique aérienne (3)
- Ligne de gaz
- Collecteur existant (24)
- Cours d'eau / Eau stagnante (3)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (3)

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2019
(2) Mise à jour, AC Lorentzweiler et ZHB, septembre 2019
(3) Mise à jour, AC Lorentzweiler et ZHB, 2019 ; Administration du Cadastre et de la Topographie, 2015 ; les tracés ont été partiellement adaptés par Zeyen+Baumann
(4) Inventaire patrimoine bâti, Zeyen+Baumann, créé par le Service des sites et monuments nationaux, juin 2014 + CBE 04.12.2019
(5) MDDI - Environnement, Cartographie du Bruit, 2014 ; Route principale et Rail (LDEN)
(6) MDDI - Environnement, Administration de la Nature et des Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017 ; ZPIN et décision "Zones proposées par le Gouv.Fran national pour la Protection de la nature (PNPN) de 2017"
(7) MDDI - Environnement, Zones Natura 2000, 2013
(8) Mémorial A N° 158 du 21 août 2012, Règlement grand-ducal du 30 mars 2022 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de l'Alzette et de la Mamer
(9) Ministère de l'Environnement, Administration de la Gestion de l'Eau, Service de la Gestion de l'Eau – 18.07.2017
(10) Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17 ; Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2019 ; Inventarisierung der geschützten Biotope im Verwa- und Ortsentwicklungsplan der Gemeinde Lorentzweiler, Zeyen+Baumann, 2010
(11) Directives et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et du de l'article 21 de la loi du 19 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
(12) Centre National de Recherche en Archéologie CNRA - 19.06.2014
(13) Institut national pour le patrimoine architectural - INPA (liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale etat au 15 juillet 2020)
(14) Collecteur existant, Schroeder & Associés, 03.07.2019
(15) Règlement grand-ducal du 10 février 2017 rendant obligatoires le plan directeur sectoriel « paysages »
Règlement grand-ducal du 10 février 2017 rendant obligatoires le plan directeur sectoriel « transport »

Commune de Lorentzweiler
18 Rue Principale
L-5240 Lorentzweiler

Modification ponctuelle du PAG
2 Plan modifié
→ Lorentzweiler, Hielem, Boufer, Hënsdref

No	Modifications ponctuelles	Approbation définitive du gouvernement en conseil	Référence	Approbation définitive du ministre	Référence
8	Rue de la Gare, Lorentzweiler	03.03.2023	07C/010/2023	-	-
9	162, Route de Luxembourg à Lorentzweiler	03.03.2023	07C/011/2023	-	-
10	162, Route de Luxembourg à Bofferdange	03.03.2023	07C/012/2023	-	-
11	Rue des Martyrs à Lorentzweiler	03.03.2023	07C/013/2023	-	-
1	Rue de Mamer/Bridge à Bascharage	16.12.2024	07C/050/2024	-	-
Nº	**Modifications ponctuelles**	**Approbation définitive du gouvernement en conseil**	**Référence**	**Approbation définitive du ministre**	**Référence**

- Vote du conseil communal le 08 février 2022
- Approbation du Ministre des Affaires intérieures le 21 octobre 2022 réf.: 07C/009/2020
- Arrêté du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité le 18 mai 2022, réf.: 6A/025/PS

Patrimoine culturel
[Dossier 1a]

Échelle 1:2.500
Mars 2026

ZEYEN BAUMANN
Zeyen+Baumann sàrl
36, rue des Prés
L-2344 Luxembourg
T+ 352 33 02 04
secretariat@zeyenbaumann.lu
www.zeyenbaumann.lu